Edito Ventôse 1/2021

LA NÉCESSAIRE UNITÉ !

Comme le Syndicat national des notaires l’a toujours énoncé, l’afflux de jeunes notaires dans la profession est une bonne chose en soi.

J’avais par exemple en son temps proposé à la commission Darrois d’établir une corrélation entre le nombre de notaires en 1945 et le nombre d’habitants en 1945 et 2015, qui aurait permis d’établir une proportion intelligente pour calculer le nombre d’installations nécessaires. Je n’avais bien évidemment pas reçu de réponse…

Certains créateurs ont cru à tort que nous n’y étions pas favorables, et mes prédécesseurs ont reçu des plaintes à ce sujet, alors que nous n’avons fait que défendre la nécessaire augmentation du nombre de notaires mais en critiquant les modalités proposées par l’État qui nous a semblé ne pas comprendre qui étaient ses serviteurs.

Nous ne pouvons toujours pas admettre dépendre de l’Autorité de la concurrence, elle-même dépendant du ministère des Finances, puisque nous sommes des officiers publics et ministériels soumis tout naturellement à la tutelle du ministère de la Justice.

**Nous ne sommes pas des commerçants !**

Avant la réforme subie, un notaire qui s’installait devait avoir suivi un stage obligatoire lui permettant d’appréhender par exemple la déontologie notariale, la comptabilité notariale et la gestion d’une étude.

Il devait passer devant une commission réunie au Conseil régional où il présentait au président du Conseil régional, aux présidents des Chambres composant le Conseil régional et au délégué auprès du Conseil supérieur, ses motivations et cette commission émettait un avis notamment sur le prix de la cession devant intervenir pour permettre au jeune notaire de pouvoir exercer paisiblement son métier et d’en vivre décemment.

Il avait auparavant également rendu une visite protocolaire avec son cédant au président de sa Chambre, ce qui permettait à ce dernier de faire sa connaissance et de lui prodiguer quelques conseils nécessaires sur le fonctionnement et l’ordonnancement de notre confrérie.

Il pouvait même lui présenter le Syndicat national des notaires et la retraite complémentaire du GR IV dont les notaires retraités adhérents bénéficient avec bonheur.

Nous regrettons la suppression du stage et de l’avis des représentants locaux de la profession qui étaient destinés à protéger et aider les jeunes qui s’installaient.

La réforme intervenue a laissé les créateurs s’installer à leur gré mais au mépris de toute déontologie, provoquant souvent l’ire des notaires qui avaient acquis un office notarial ou des parts d’une société titulaire d’un office notarial et qui ont vu ainsi la valeur de leur investissement décroître en raison d’un nouvel environnement concurrentiel.

Tout naturellement des conflits sont nés entre notaires installés et notaires créateurs, les premiers reprochant souvent aux seconds une captation de clientèle liée notamment à la mauvaise habitude des agents immobiliers d’imposer aux parties le notaire de leur choix, sans tenir compte du sentiment de ces dernières.

Par ailleurs, certains conseils régionaux ont, après l’instauration de la plume unique, inversé le choix du notaire rédacteur en privilégiant le notaire « vendeur », privant de ce fait les créateurs de vingt pour cent d’émoluments.

Attitude de repli sur soi détestable…

Nous devons faire cesser l’affrontement entre « installés » et « créateurs »: nous sommes tous notaires et obligés en tant que tels à respecter notre déontologie et la courtoisie inhérente à notre fonction.

Nous devons ensemble combattre la folie de l’Autorité de la concurrence et nous remercions le Conseil supérieur d’avoir permis de limiter la nouvelle vague d’installation, afin de permettre à ceux qui ont bénéficié des premières « vagues » de ne pas disparaître, étant les plus faibles économiquement.

J’avais appelé de mes voeux lors de mon premier éditorial la création d’un courrier des lecteurs.

Je vous renouvelle ma demande d’adresser à notre comité de rédaction vos observations, vos problématiques, vos ressentis, vos ressentiments, vos idées pour faire évoluer notre Syndicat afin de le rendre toujours plus attractif et près de vos préoccupations.

Je vous en remercie par avance.

Olivier Combe-Laboissière, président du SNN.